

Impôt sur les revenus pétroliers—Loi

Je suis très fier également, madame la Présidente, de la décision de notre gouvernement d'avancer au 1^{er} octobre 1986 la date de l'élimination de cette taxe, car ce geste démontre bien la flexibilité de notre gouvernement à s'adapter aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, démontre aussi notre détermination à répondre efficacement aux besoins des régions du pays, peu importe de l'Ouest à l'Est, qui, comme aujourd'hui, font face à de graves problèmes économiques, et démontre bien le nouveau climat de collaboration et de dialogue avec les provinces et l'industrie que le gouvernement conservateur a su créer depuis 1984.

Madame la Présidente, par l'abolition immédiate de cette taxe sur les revenus pétroliers le gouvernement respecte ses engagements, et j'aimerais faire un bref résumé sur ces derniers.

L'engagement de réduire et d'éliminer l'intervention du gouvernement dans le secteur énergétique, ce qui a été fait, c'est ce remplacement du régime de fixation des prix du pétrole et du gaz par un régime adapté au marché.

Un remplacement du système de subventions coûteux et interventionniste qui orienta les activités de forage. Un autre engagement de notre gouvernement a été de rétablir la confiance des investisseurs au Canada, soit l'élimination de l'intérêt de la Couronne rétroactif de 25 p. 100 sur les terres du Canada et la création d'Investissement Canada.

Un autre engagement de notre gouvernement a été de favoriser un climat de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux: Soit l'Accord de l'Ouest, l'Accord de l'Atlantique et l'Entente de la Nouvelle-Écosse.

L'engagement de prévoir un régime d'imposition des revenus pétroliers plus équitables, ce qui a été accompli par notre gouvernement, c'était l'augmentation du crédit pour petits producteurs depuis novembre 1984. La production postérieure au 31 mars 1985, non assujettie à l'impôt sur les revenus pétroliers.

Et si on continue, soit une compensation de l'impôt sur les revenus pétroliers afin d'aider les sociétés sans revenu imposable. Une réduction des taux d'imposition à compter du 1^{er} janvier 1986, une déduction de 10 000 \$ aux particuliers et sociétés touchant des redevances après le 1^{er} janvier 1986.

Un autre point, soit la production par synthèse non imposable après le 1^{er} mai 1986. Une augmentation du crédit pour petits producteurs à compter du 1^{er} mai 1986 et, si on termine par deux autres points, madame la Présidente, un allègement rétroactif de 1 500 000 \$ aux particuliers et aux sociétés et l'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers le 1^{er} octobre 1986.

Le gouvernement a respecté les engagements qu'il avait pris dans le secteur énergétique, et cette décision a été prise en collaboration avec les gouvernements provinciaux, et je suis confiant que l'élimination de la TRPG combinée à l'initiative des politiques de provinces viendra alléger les difficultés que causent les prix mondiaux dépréciés au secteur pétrolier.

Et si on continue, c'est le réinvestissement de ces fonds dans des activités d'exploration, de mise en valeur, qui préservera et créera des emplois dans cette industrie vitale.

Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion cet été de visiter le nord de l'Alberta, j'ai été à Fort McMurray, à Norman Wells, à Inuvik dans la mer de Beaufort. J'ai également eu l'occasion de rencontrer des travailleurs de ma circonscription qui

venaient justement de Val-d'Or et j'ai rencontré une dizaine de ces travailleurs qui étaient partis pour l'Ouest sous le régime du précédent gouvernement. Ils sont demeurés dans l'Ouest parce qu'ils ont du travail.

Cette décision découle des discussions intensives qu'a eues le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avec les organisations du secteur ainsi que les représentants des principales compagnies au cours desquelles ceux-ci ont donné l'assurance que les épargnes réalisées au titre de la TRPG seront réinvesties dans ce secteur industriel.

Madame la Présidente, cette modification assure un régime fiscal plus équitable pour un très grand nombre de compagnies pétrolières et gazières plus petites qui dépendent des redevances et qui n'ont pas pu profiter de l'augmentation récente du crédit prévu par la Loi sur la TRPG à l'égard des petits producteurs, et cette aide tient compte de l'important rôle que jouent ces entreprises à la croissance et à la création d'emplois dans certaines industries à la grandeur du gouvernement.

Le gouvernement a réparé les dommages qui ont été causés par le programme national instauré en 1980 et nous savons tous, madame la Présidente, peu importe la région du pays, soit dans ma grande circonscription qu'est l'Abitibi, que le prix de l'essence est comme une montagne russe, et ce depuis toujours, depuis que nous sommes dans ce pays, le prix monte et descend, c'est comme une montagne russe.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations? Reprise du débat.

[Français]

● (1640)

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi mais je me demande au juste qui a écrit le discours du député d'Abitibi (M. St-Julien). Il me semble qu'il aurait dû vérifier ses notes qui ont peut-être été préparées par d'autres, avant de tenir les propos qu'il a tenus. Dans le fond, ce que le député d'Abitibi vient de nous dire, c'est que les résidents de sa circonscription n'auraient reçu aucun avantage de la politique nationale de l'énergie.

Madame la Présidente, je voudrais demander au député d'Abitibi ce qui serait arrivé au cours des années 1982-1983-1984 s'il n'y avait pas eu la politique nationale de l'énergie qui a permis aux résidents de sa circonscription, comme à ceux de toutes les régions du Canada, de bénéficier d'un prix d'huile à chauffe beaucoup plus bas qu'il ne l'aurait été si le marché, auquel il réfère, avait été complètement libre. On sait fort bien, madame la Présidente, que dans les régions du Nord, le prix de l'énergie, particulièrement en hiver, a un impact considérable sur le pouvoir d'achat des contribuables, et jusqu'à quel point c'est un élément important du budget des familles. Et n'eut été de la politique nationale de l'énergie, pendant une période de plusieurs années, les Canadiens, surtout les Canadiens de l'Est et particulièrement ceux qui habitent le Nord qui ont besoin de consacrer une partie importante de leur budget à l'énergie aux fins de chauffage, ces gens-là auraient été rudement mal pris.